

Informations sur les taux de minoration applicables dans le régime Agirc-Arrco

Un taux de minoration définitif sera appliqué sur votre retraite complémentaire Agirc-Arrco si vous n'avez pas atteint l'âge de 67 ans et si vous ne remplissez pas les conditions de durée d'assurance pour en bénéficier sans minoration (cf. tableau ci-dessous)

Minoration retraite carrière courte :

Si vous avez atteint l'âge légal correspondant à votre génération, et qu'il vous manque moins de 20 trimestres par rapport au nombre exigé pour l'obtention d'une retraite de base à taux plein, votre retraite complémentaire Agirc-Arrco sera minorée en fonction de votre âge ou du nombre de trimestres validés par la Sécurité sociale. C'est la solution la plus favorable qui est retenue.

Année de naissance	1955 à 1957	1958 à 1960	1961 (avant le 1er septembre)	du 1er septembre 1961 à fin 1962	1963	1964	à compter de 1965
Nombre de trimestres exigés pour bénéficier de la retraite de base à taux plein à compter de l'âge légal	166	167	168	169	170	171	172

Trimestres manquants	Taux de minoration
1 trim.	1 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,99)
2 trim.	2 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,98)
3 trim.	3 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,97)
4 trim.	4 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,96)
5 trim.	5 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,95)
6 trim.	6 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,94)
7 trim.	7 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,93)
8 trim.	8 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,92)
9 trim.	9 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,91)
10 trim.	10 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,90)
11 trim.	11 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,89)
12 trim.	12 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,88)
13 trim.	13,25 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,8675)
14 trim.	14,5 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,855)
15 trim.	15,75 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,8425)
16 trim.	17 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,83)
17 trim.	18,25 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,8175)
18 trim.	19,5 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,805)
19 trim.	20,75 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,7925)
20 trim.	22 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,78)



Retraite anticipée :

Il est possible de prendre votre retraite complémentaire Agirc-Arrco par anticipation à partir de 57 ans, et quel que soit votre nombre de trimestres. Dans ce cas, votre retraite sera minorée définitivement en fonction de votre âge (ex. : si vous souhaitez prendre votre retraite à 62 ans, une minoration de 22 % sera appliquée sur votre retraite complémentaire. Vous percevrez donc 78 % de votre retraite complémentaire).

Ci-dessous les taux de minoration applicables pour la retraite anticipée :

Age à la date d'effet de la pension de retraite Agirc-Arrco	Taux de minoration appliqué définitivement à la pension de retraite Agirc-Arrco
66 ans 9 mois	1 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,99)
66 ans 6 mois	2 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,98)
66 ans 3 mois	3 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,97)
66 ans	4 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,96)
65 ans 9 mois	5 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,95)
65 ans 6 mois	6 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,94)
65 ans 3 mois	7 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,93)
65 ans	8 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,92)
64 ans et 9 mois	9 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,91)
64 ans et 6 mois	10 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,90)
64 ans et 3 mois	11 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,89)
64 ans	12 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,88)
63 ans 9 mois	13,25 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,8675)
63 ans 6 mois	14,5 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,855)
63 ans 3 mois	15,75 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,8425)
63 ans	17 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,83)
62 ans et 9 mois	18,25 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,8175)
62 ans et 6 mois	19,5 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,805)
62 ans et 3 mois	20,75 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,7925)
62 ans	22 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,78)
61 ans et 9 mois	23,75 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,7625)
61 ans et 6 mois	25,5 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,745)
61 ans et 3 mois	27,25 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,7275)
61 ans	29 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,71)
60 ans et 9 mois	30,75 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,6925)
60 ans et 6 mois	32,5 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,675)
60 ans et 3 mois	34,25 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,6575)
60 ans	36 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,64)
59 ans et 9 mois	37,75 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,6225)
59 ans et 6 mois	39,5 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,605)
59 ans et 3 mois	41,25 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,5875)
59 ans	43 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,57)
58 ans et 9 mois	44,75 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,5525)
58 ans et 6 mois	46,5 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,535)
58 ans et 3 mois	48,25 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,5175)
58 ans	50 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,50)
57 ans et 9 mois	51,75 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,4825)
57 ans et 6 mois	53,5 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,465)
57 ans et 3 mois	55,25 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,4475)
57 ans	57 % (Soit un coefficient d'anticipation de 0,43)

Vous devez avoir cessé toute activité salariée et non salariée (*) pour prendre votre retraite.
(*) Sauf situations dérogatoires de poursuite d'activité autorisée (voir site internet Agirc-Arrco).

